

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 2 novembre 1981

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

LA SUPPRESSION DE LA PÉNALITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, étant donné que bien des petites entreprises canadiennes sont acculées à la faillite à cause de l'incurie et de la politique de taux d'intérêt élevés du gouvernement libéral, et que ces entreprises sont obligées de rationaliser leur gestion et de liquider les actifs qu'elles donnent en garantie pour obtenir des prêts de la Banque fédérale de développement, je propose, appuyé par le député de Peterborough (M. Domm):

Que la forte pénalité imposée par la BFD dans le cas du remboursement hâtif des prêts soit supprimée, afin de venir en aide aux entreprises qui sont déjà au bord de la faillite à cause des politiques économiques ineptes du gouvernement libéral.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE LOGEMENT

L'AIDE FINANCIÈRE AUX PROPRIÉTAIRES DE MAISON DE LA RÉGION DE PETERBOROUGH—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, j'entends présenter tout à l'heure une pétition portant la signature de pas moins de 32 personnes de la région de Peterborough qui risquent beaucoup de se faire saisir leur maison. Ces 32 personnes ne représentent pas simplement des noms à ajouter à la liste que le ministre a dressée, mais 32 familles qui, par suite de ces saisies, outre leur abri, verront aussi s'envoler leurs rêves, leurs projets et leur sens d'appartenance à la société canadienne où le travail honnête avait toujours obtenu jusqu'à maintenant sa juste et équitable récompense.

En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, je propose donc, avec l'appui du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que le ministre des Finances annonce et offre dès maintenant l'aide financière qu'il nous promet dans son exposé budgétaire.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

LA MODIFICATION DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, étant donné que la conversion forcée au système métrique d'un bout à l'autre du Canada ajoutera, estime-t-on, un demi-milliard de dollars aux factures d'épicerie à cause de ce qu'il en coûtera pour adopter les nouvelles balances importées; qu'elle aura en outre de graves répercussions pour les industries extractives, l'agriculture et l'élevage, et qu'elle gênera notre mode d'échanges avec les États-Unis, je propose, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement et appuyé par le député de Peterborough (M. Domm):

Que le ministre des Finances consulte ses collègues avant de présenter son budget, afin d'être parfaitement au fait des effets préjudiciables qu'aura la conversion au système métrique sur l'économie en général, et qu'il fasse volte-face en ce qui concerne l'imposition du système métrique.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES CONFLITS DE TRAVAIL

WABCO LTD.—L'IMPORTATION DE PIÈCES PENDANT LA GRÈVE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, je propose, appuyé par le député de Beaches (M. Young):

Que le gouvernement se penche sur les conditions actuelles qui permettent à WABCO Ltd. d'importer au Canada des freins à air de leurs filiales américaines pendant le conflit de travail prolongé qui a débouché sur une grève et qu'il prenne des mesures pour protéger les travailleurs canadiens qui exercent leur droit de grève légal en ne permettant pas à des filiales de sociétés américaines de miner leur position, comme WABCO qui, tout en refusant de négocier de bonne foi, remplace ses produits fabriqués au Canada par des produits fabriqués à l'étranger.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?